



LE PROGRAMME EUROPEEN LIFE

Présentation du sous-programme
Economie Circulaire et Qualité de Vie

Judi 02 avril 2026

**Le webinaire commencera dans quelques
minutes !**

Programme

- 1. Ouverture par le Commissariat Général au développement durable**
- 2. Présentation du programme LIFE**
- 3. L'accompagnement du Ministère**
- 4. Point sur les domaines / « topics » sous-programme Economie Circulaire et Qualité de Vie**
- 5. Questions - Réponses**
- 6. Témoignages des porteurs de projets : Chemdoc et Région Centre-Val de Loire**
- 7. Bonnes pratiques**



Le programme LIFE : présentation générale

Le programme LIFE 2021-2027



Créé en 1992, c'est l'unique programme européen dédié exclusivement à l'environnement, la conservation de la nature et l'action climatique

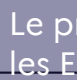
 Plus de 150 projets lauréats chaque année

 Budget de 5,43 milliards € pour la période 2021-2027

 Prochain appel : 21 avril 2026

 Toute entité juridique **publique ou privée** (Entreprises, association, ONG, collectivités, institut) établie dans un État associés au programme LIFE peut coordonner un projet LIFE ou faire partie d'un consortium

 Partenariat transnational valorisé mais pas obligatoire

 Le projet doit être mis en œuvre dans un pays éligible : territoire de l'Union européenne (y compris les PTOM) et les États associés au programme

Structure du programme et budget

Budget européen de 5,43 milliards € pour la période 2021-2027 (dont la moitié reste à mobiliser pour 2025-2027)

Projets d'action standard (SAPs)

Autres actions

	Domaine « Environnement »		Domaine « Action pour le climat »	
Sous-programme	Nature et Biodiversité	Economie circulaire et Qualité de vie	Atténuation du changement climatique et adaptation	Transition vers l'énergie propre
Budget 2021-2027	2,143 milliards €	1,345 milliards €	947 millions €	997 millions €



Structure du sous-programme et budget européen

Le sous-programme ECQV est lui-même découpé en 2 grandes sections:

- **une section « Economie circulaire et qualité de vie »**, cherchant à financer des **projets aux impacts environnementaux directs**
- **une section « Gouvernance »**, cherchant à **atteindre des résultats environnementaux via des projets de structuration**, de montée en compétence, de modification législative ou réglementaire, etc.

	Enveloppe de l'appel 2025	Fourchette budgétaire des projets indicative	Estimation du nombre de projets financés
Economie circulaire et qualité de vie	77 000 000 €	2-10 millions	30
Gouvernance environnementale	4 000 000 €	0,7 – 2 millions	3-4

Qu'est-ce qu'un projet LIFE ?



Un projet qui résout un problème environnemental

- ✓ Une solution à un problème, qui doit résoudre toutes les causes et origines de ce problème (l'état de l'art doit être connu).
- ✓ Un projet LIFE a des axes d'approche multiples visant une amélioration pérenne et complète.
- ✓ Une solution opérationnelle, avec des impacts concrets et mesurables.
- ✓ Une feuille de route détaillée sur toute la durée du projet.
- ✓ Une solution répliquable à d'autres filières et territoires (communication)

Ce qui n'est pas un projet LIFE



- Un projet centré principalement autour des **coûts d'infrastructure et de sous-traitance** (*maximum 30% des coûts du projet, limite souple mais à justifier*).
- Un projet centré **uniquement** autour d'actions de **recherche fondamentale / d'acquisition de connaissance**. *Une amélioration de l'état des connaissances n'est pas suffisante.*
- Un projet avec un budget inférieur à **1M d'euros**.
- Un projet n'ayant **qu'un intérêt local/interne uniquement**. Le projet doit avoir un intérêt commun.
- Un projet d'acquisition foncière.
- Un projet sans lien direct avec la **politique environnementale et climatique de l'UE**

Projets LIFE ECQV – caractéristiques clefs

Budget des projets	En moyenne entre 2 et 5 millions
Taux de subvention UE	60%
Durée des projets	En moyenne entre 4 et 6 ans NB : la période maximale d'éligibilité est de 10 ans
Entités éligibles	Toute entité légale – publique ou privée – enregistrée dans un Etat membre de l'UE (y compris en Outre-mer) ou dans un pays associé au programme est éligible : associations, entreprises (PME ou grands groupes et même entrepreneurs individuels), collectivités, etc.
Partenariat	Libre – pas d'obligation d'un nombre de partenaires minimum ou maximum, ni de transnationalité du partenariat
Lieu de mise en œuvre	Le projet doit être mis en œuvre dans un pays éligible , c'est-à-dire sur le territoire de l'Union européenne (y compris en Outre-mer) et les Etats associés au programme (et dans certains cas justifiés ayant une plus-value pour l'UE, également dans des pays tiers)
Procédure de sélection	Appel à projet en une étape – dépôt du projet complet en septembre

Projets LIFE standards – caractéristiques clefs

Objectifs et impacts	L'objectif principal du projet doit être environnemental et le projet doit dégager un impact concret et chiffré pour la fin du projet Ex : réduire la consommation d'eau de X litres par an sur un territoire, réduire de X% les particules de type PM 2,5 dans l'air, etc.
Nature des activités	<ul style="list-style-type: none">• Innovation requise pour un grand nombre de topics : tester des techniques nouvelles pour démontrer leur viabilité• Déployer les meilleures pratiques reconnues dans un domaine – lorsque cela est permis par la description du topic• Amélioration de la gouvernance dans certains domaines, renforcement des capacités des acteurs publics ou privés, implication de la société civile, etc.
	S'inscrire dans un des deux appels ECQV : <ul style="list-style-type: none">• Economie circulaire et pollution zéro• Gouvernance environnementale
	S'inscrire dans au moins un des topics de l'appel choisi (cf slides suivantes)
	Projets de type « close-to-market » bienvenus !

Qu'est-ce qu'un projet « close-to-market »?

- Un projet « close-to-market » est un projet à **vocation économique**. C'est-à-dire que l'objectif est de commercialiser une solution, un bien, une méthodologie ou un service.
- Puisque LIFE ne finance pas de recherches fondamentales, en général cela concerne des niveaux de TRL débutant entre 4 et 6. Un projet LIFE classique est censé viser un TRL8 minimum en fin de projet mais un projet close-to-market doit préférentiellement viser la commercialisation (TRL9).
- Cette innovation peut tout à fait concerner une partie uniquement du projet
- Vous devez viser une échelle industrielle/commerciale **pendant** le projet.
- Vous devez donc prévoir un **business plan** en tant que **livrable obligatoire** dans votre projet et lors de la candidature vous devez en ébaucher les grandes lignes afin que l'impact du projet soit jugé crédible.
- Un **business plan** se compose à minima des éléments suivants : description des marchés, de la concurrence et des clients, des éventuelles barrières pour accéder au marché, les exigences de compétitivité en termes de prix, et comment vous allez y répondre (période d'amortissement/de rentabilisation, etc.)

Calendrier des appels LIFE 2026 – dates estimatives

21 avril 2026 : Ouverture des appels à projets



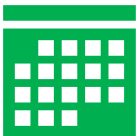
Fin septembre 2026 : Date limite de dépôt

Février-mars 2027 : Communication des résultats

Février-avril 2027 : Phase de préparation des conventions de subvention

Mai-juin 2027: Signature des contrats de subvention : **Date à partir de laquelle les projets peuvent démarrer** – marque en principe le début de la période d'éligibilité des dépenses

1^{er} septembre 2027 : Date de démarrage conseillée des projets





L'accompagnement du Ministère de la Transition écologique

- L'équipe PCN - points de contacts nationaux : rôle et comment nous contacter
 - Nos outils et où les trouver
-

L'accompagnement du Ministère

➤ **Le Ministère accompagne les porteurs de projets français pour les aider dans la préparation de leur dossier de candidature, appuyé par le prestataire Enviropea.**

- Les ressources en ligne disponibles tout l'année et régulièrement mises à jour
- Webinaires et événements d'information et de formation
- L'appui des Points de Contacts Nationaux (PCN)
- Assistance personnalisée durant le montage et la rédaction
- Assistance au redépôt

Éléments importants concernant le montage d'un projet LIFE :

- Recommandé : 3 mois ETP (min) à consacrer au montage du projet et à la rédaction du dossier.
- Est attendu un dossier détaillé dans lequel toutes les actions et sous-actions envisagées ont déjà été pensées, organisées entre les membres du consortium et budgétées de manière très précise.

Les ressources en ligne à votre disposition pour vous aider

Sur notre page Internet, retrouvez toute l'année des ressources régulièrement mises à jour pour vous aider :



<https://www.ecologie.gouv.fr/programe-europeen-financement-life>

Ressources utiles

Pour mieux comprendre le programme

- [Foire aux Questions](#)
- [Formation à l'utilisation du portail des financements et des appels d'offre \(en anglais\)](#)
- [L'outil *Partner Search* pour identifier des partenaires potentiels](#)
- [Les modèles de *Grant Agreement*](#)
- [Le guide financier et administratif](#)

Documents de référence sur le programme LIFE

- [Le programme de travail pluriannuel 2025-2027](#)
- [Règlement 2021/783 établissant le programme LIFE 2021-2027 \(en français\)](#)
- [Les études thématiques](#)
- * • [La base de données des projets](#)
- [Fiche France - liste des projets en cours en France](#)

Les appels à projets 2025

Retrouvez ci-dessous les textes des appels à projets 2025, en ligne depuis le 24 avril 2025 :

- [LIFE-2025-CET \(Transition vers une énergie propre\)](#)
- [LIFE-2025-SAP-NAT \(Nature et Biodiversité - Projets d'action standard\)](#)
- [LIFE-2025-SAP-ENV \(Économie circulaire et qualité de vie - Projets d'action standard\)](#)
- [LIFE-2025-SAP-CLIMA \(Atténuation du changement climatique et adaptation - Projets d'action standard\)](#)

Cycle de webinaires et événements pour vous accompagner

Mi-Mars

Webinaires d'aide au montage de projet LIFE

- Des ateliers d'une journée, organisés en ligne et par zone géographique (France métropolitaine, Océan Pacifique/Indien et Atlantique/Indien). Ils s'adressent aux porteurs envisageant un dépôt LIFE et visent à leur fournir les clés méthodologiques, les outils structurants et les questions essentielles pour concevoir un projet solide avant d'engager la phase de rédaction.

6 Mai

Infoday (après la publication de l'AAP)

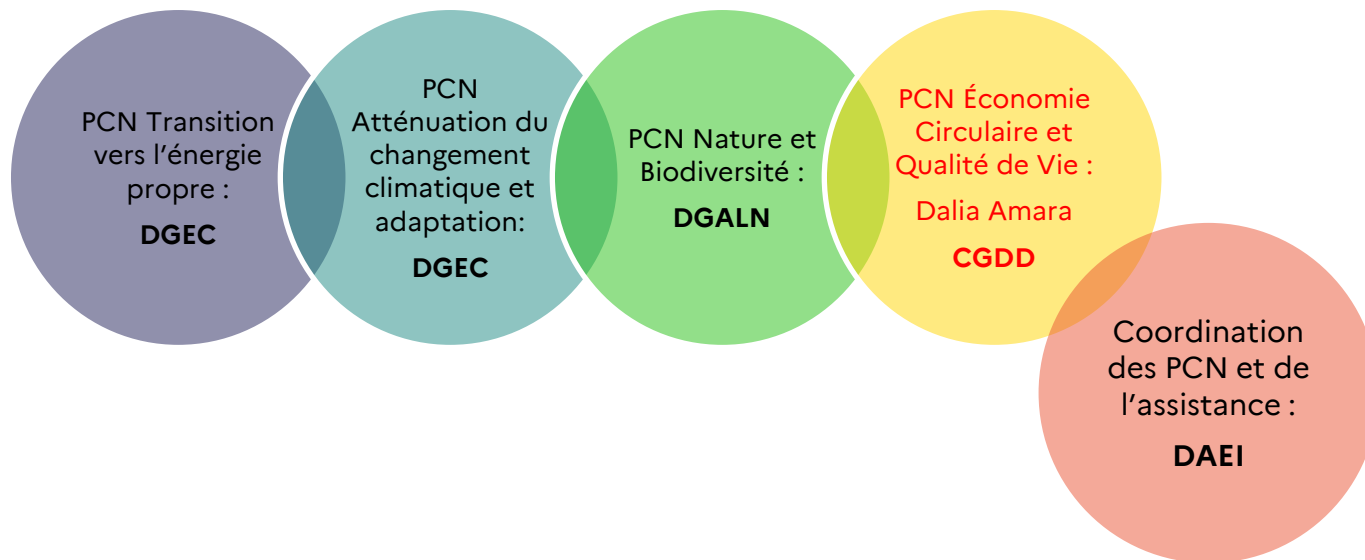
- Une journée d'information et de décryptage indispensable pour comprendre les appels nouvellement ouverts. Présentation détaillée des priorités, budgets, calendriers, complétée par un partage de bonnes pratiques et des retours d'expérience. Un rendez-vous incontournable pour tout acteur souhaitant candidater !

Mi-Mai

Webinaire d'aide à la rédaction

- Un webinaire ciblé pour les candidats en cours de rédaction de leur proposition LIFE 2026. Il abordera les étapes clés du processus de candidature, délivrera des conseils opérationnels pour sécuriser le dossier, et intégrera un temps d'échanges et de questions-réponses.

L'équipe LIFE France



Rôle du PCN pour les porteurs de projet : vous aider à comprendre si votre projet est éligible et pertinent pour LIFE !

Pour contacter un PCN, une adresse unique est à votre disposition : lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr

Le dispositif d'assistance spécifique du Ministère

Le Ministère prend en charge un dispositif d'assistance personnalisée **gratuit** pour les porteurs de projets français, faite par Enviropea.

Elle aide à **améliorer la proposition** sur le fond et sur la forme, de manière à satisfaire au mieux les exigences de la Commission européenne.

Elle vous permettra également de bénéficier d'un **atelier d'aide à la rédaction (en mai)**.

Vers le formulaire de
demande d'assistance



Assistance technique :

12 heures d'accompagnement personnalisées en fonction de vos besoins sur la construction de votre candidature.



Relecture :

Une analyse de votre proposition rédigée, au regard des critères d'évaluation de la Commission.

Cette assistance peut être demandée **tout au long** de l'année en remplissant un **questionnaire en ligne disponible** sur le site LIFE du Ministère

Cette assistance est limitée en nombre et sera attribuée dans la limite des crédits disponibles.

Attention, elle est réservée aux porteurs n'étant pas déjà été accompagné par un autre biais

Inscrivez-vous à la newsletter LIFE du Ministère



Pour suivre les actualités sur le programme au niveau national et être informé de la mise en ligne de nouveaux outils

Prochaine étape : Sortie de l'appel à projet le 21 avril!

Prochain rendez-vous : L'INFODAY LIFE 2026

STAY TUNED : L'Infoday France aura lieu le 06 mai 2026, suite à la publication des appels à projets 2026.

Cette session sera animée par les PCN et Cinéa – Elmen – Enviropea et décryptera les appels à projet 2026, avec un focus sur des exemples de projets et de bonnes pratiques en France.





**Le sous-programme ECQV
les domaines / « topics »**

Economie circulaire et Qualité de Vie

Economie circulaire et déchets

1.1. Récupération des ressources issues des déchets

- Solution innovante pour le recyclage de matériaux spécifiques (électroniques, batteries, plastiques, fibres carbone, matériaux critiques, matériaux de construction, etc.)
- Solutions innovantes pour l'identification, le suivi, le tri, la prévention et la décontamination des déchets dangereux

1.2 Economie circulaire et environnement

- Mise en place de nouveaux modèles de consommations/consommation permettant de réduire/prévenir la production de déchets
- Design circulaire
- Solution post-design pour permettre la durabilité (réutilisation, réparation, 2nd main, etc.)

Zéro pollution et gestion durable des ressources naturelles

2.1. Air

- PM issus du chauffage et des transports
- Ammoniac, méthane et PM issus de l'agriculture

2.2 Eau

- Qualité et quantité
- Protection des mers, océans et littoraux face aux activités humaines (bruits, déchets, contamination, surpêche, parcs offshore, etc.)
- Résilience et qualité des services de l'eau (traitement eaux usées, solutions innovantes pour la fourniture en eau potable, etc.)

2.3. Sols

- Préserver ou améliorer la santé des sols : désimperméabilisation, certifications, restaurer la capacité de production des sols agricoles, meilleure gestion des sols, etc.

2.4. Bruit

Ces projets doivent toucher un maximum de personnes

2.5. Produits chimiques

- Prévention et alternative, réduction des impacts sur la santé et l'environnement)

2.6. Emissions industrielles et sécurité

Mise en œuvre des techniques identifiées comme émergentes dans les BREF, pour toutes les substances concernées par la Directive UE sur les émissions industrielles

2.7. Nouveau Bauhaus Européen

- Réduction holistique des impacts environnementaux et sociaux des bâtiments/de l'urbanisation

Volet « Gouvernance »

1. Activités de soutien à la prise de décision des administrations publiques, et démarches volontaires pour le secteur public et privé
2. Assurance de la conformité environnemental et accès à la justice
3. Changements de comportement et initiatives de sensibilisation

Economie circulaire et qualité de vie – priorités de l'appel : les « topics »

Economie Circulaire et Déchets

1.1. Récupération des ressources issues des déchets

Ce topic vise à développer **une solution innovante** pour le recyclage de matériaux spécifiques (déchets électroniques, batteries, plastiques, fibres carbone, matériaux critiques, matériaux de construction, etc.) – une liste est fournie chaque année dans l'appel.

Il peut également servir à financer des **projets innovants** pour l'identification, le suivi, la séparation et la décontamination des déchets contenant des substances dangereuses (les projets qui aborderaient les substances les plus préoccupantes pour la santé seraient valorisés : liste REACH et annexe VI du règlement CLP ; amiante, nickel, etc.)

Economie circulaire et qualité de vie – priorités de l'appel : les « topics »

Economie Circulaire et Déchets

1.2 – Economie circulaire et environnement

Ce topic recherche avant tout le renforcement ou la création **de nouvelles chaînes de valeurs**, de nouveaux modèles économiques et/ou organisationnels, pour réduire ou prévenir l'utilisation des ressources et les déchets.

Plusieurs aspects sont mentionnés – ils ne doivent pas tous être abordés, mais sont jugés comme prioritaires par la Commission :

- Mise en œuvre de nouveaux modèles financiers, de consommations, d'entreprises etc. pour soutenir de nouvelles chaînes de valeurs visant les sujets visés par le nouveau plan d'action UE pour l'économie circulaire
- Amélioration des régimes de responsabilité des producteurs (y compris éco-modulation des redevances)
- Modification des modèles de conception, pour viser un impact global tenant compte du cycle de vie, suivi des matières premières dans les composants, etc.
- Solutions post-conception pour soutenir la durabilité, la réutilisation, les réparations, etc.
- Réduction des produits à usage unique et augmentation des produits réutilisables
- Développement des pratiques commerciales circulaires, de la symbiose industrielle, etc.
- Amélioration de la traçabilité des ressources, mise en place d'un passeport numérique des produits, etc.

Les solutions proposées doivent prendre en compte l'ensemble de la chaîne de valeur, mais peuvent également se concentrer sur une étape et/ou une ressource spécifique (par exemple l'empreinte hydrique). Une attention particulière devrait être accordée à l'implication et à la participation active des PME.

Zéro pollution et gestion durable des ressources naturelles

2.1 - Air

Les projets doivent porter sur la réduction des polluants atmosphériques, en particulier des particules (PM), des oxydes d'azote (NOx) et/ou de l'ammoniac. Sauf indication contraire, les projets relatifs à la qualité de l'air doivent généralement se concentrer sur les zones urbaines ou sur des approches pour les zones rurales ayant un grand potentiel de reproductibilité dans l'UE, **afin de couvrir le plus grand nombre de personnes possible**.

4 sujets prioritaires étaient identifiés en 2025 (mais ils ne sont pas obligatoires) :

- Réductions des **particules fines** en ciblant le chauffage domestique (utilisant des combustibles solides : biomasse, charbon, etc.) ou les sites particulièrement émetteurs (construction, extraction minière, exploitation de minerais, etc. ou d'autres activités génératrices de poussières, si elles ne sont pas couvertes par la directive sur les émissions industrielles)
- **Mobilité routière durable** : réduction des émissions de polluants atmosphériques grâce à :
 - De nouvelles mesures techniques, technologies de mesure et de surveillance, développement de véhicules 0 émissions, utilisation innovante de carburants alternatifs, adaptation innovante des véhicules, réduction des émissions dues à l'usure, etc.
 - Modification des systèmes d'accès au trafic (ZFE, tarification routière, etc.); développement de l'écoconduite; de plateformes logistiques ou de mobilité de passages innovantes; solutions innovantes pour augmenter les modes de transport à faibles émissions; etc.
- Mobilité durable **autre que les transports routiers** : maritime, ports, aviation, mobilité des engins mobiles non routiers – y compris via une approche d'infrastructure de soutien, de logistique, de propulsion, de cargaison, etc.
- Réduction des émissions issues de **l'agriculture**, notamment d'ammoniac, de composés organiques volatils (COVNM), et de méthane

Zéro pollution et gestion durable des ressources naturelles

2.2 – Eau - Cette priorité est la plus fournie du sous-programme. Les thématiques abordées étant très nombreuses, une sous-division a été ajoutée.

2.2.1 – Qualité et quantité d'eau :

- Amélioration de la qualité de l'eau par l'un (ou les deux) moyens suivants :
 - Solutions innovantes de prévention à la source ou de remédiation dans les stations d'épuration ou masses d'eau des pollutions organiques/nutriments d'origines humaines (urbain et agricole)
 - Solutions innovantes d'utilisation de substituts appropriés ou de technologiques de remplacement des polluants chimiques (produits pharmaceutiques, PFAS, pesticides, perturbateurs endocriniens, (micro)plastiques, etc.)
- Gestion des risques d'inondation/pénurie d'eau/sécheresse, en appliquant au moins un des points suivants :
 - Solutions basées sur la nature (rétention d'eau, filtrage des polluants, etc.) ou renaturation, restauration de morphologie de rivières, etc.
 - Drainages durables en zones urbaines
 - Outils et approches innovants pour optimiser la gestion et l'exploitation des infrastructures existantes
 - Approches innovantes pour l'évaluation et la gestion intégrées des risques, tenant compte de la vulnérabilité sociale
- Réduction des pressions provenant de l'utilisation des terres ou de l'eau (identifiées dans les plans de gestion des bassins) afin d'atteindre le bon état des eaux. Ces projets doivent appliquer au moins un des points suivants :
 - Mesures innovantes d'économie d'eau (lutte contre les fuites, réduction des prélèvements, économie circulaire, etc.)
 - Gestion intégrée qualité/quantité dans les villes
 - Solutions innovantes pour réduire la consommation d'énergie des stations d'épuration
 - Innovations et bonnes pratiques pour les plans de gestion de la sécheresse. Par exemple : cycle vert de l'eau, insertion de zones naturelles/restauration de la rétention naturelles de l'eau par le sol et la végétation, coordination de la demande entre acteurs, etc.

Zéro pollution et gestion durable des ressources naturelles

2.2.2 – Gestion des eaux marines et côtières

La priorité est accordée aux propositions visant à appliquer des **solutions innovantes** pour assurer la protection et la conservation des mers, des océans et de leurs côtes, en encourageant les activités humaines durables dans l'environnement marin.

Ces projets devront toujours **viser en priorité la réduction des pressions à la source**, et renforcer l'approche fondée sur les écosystèmes, ainsi que la coexistence entre nature et activités humaines.

Ces projets devront porter sur au moins une des priorités suivantes :

- Bruit sous-marin,
- Les déchets marins et/ou les contaminants (à la source ou dans la mer - en donnant la priorité à la prévention plutôt qu'au nettoyage),
- La perturbation et l'endommagement des fonds marins (y compris les dommages causés par les rejets de saumure des usines de dessalement),
- Examen et réduction de impacts d'exploitation et d'exploration des grands fonds marins,
- La surpêche et/ou les prises accessoires,
- Les apports de nutriments et de matières organiques provenant de l'agriculture ou de l'aquaculture,
- La navigation (par exemple: impacts dû au dragage des chenaux, aux autoroutes de navigation) ;
- Les incidences des énergies renouvelables en mer, en particulier de l'éolienne en mer.

Zéro pollution et gestion durable des ressources naturelles

2.2.3 – Services de l'eau

Les projets portant sur ce sujet devraient permettre de faire mûrir de nouvelles technologies et de nouveaux procédés permettant d'assurer une fourniture rentable d'une eau potable de haute qualité, et l'amélioration du traitement des eaux usées d'une manière presque neutre sur le plan énergétique.

Les propositions portant sur les thèmes suivants étaient prioritaires en 2025 :

- Application de technologies et d'outils innovants pour les systèmes de traitement de l'eau potable et des eaux usées urbaines, par le biais d'au moins un des éléments suivants:
 - Utilisation de procédés économiques en ressources pour la fourniture de services de distribution d'eau (par ex, réduire la consommation d'énergie pour le traitement, etc.)
 - Réduction des polluants émergents
 - Traitement des eaux usées pour permettre leur réutilisation (avec niveaux de sécurité les plus élevés)
- Outils innovants garantissant une eau conforme à la Directive révisée sur l'eau potable aux populations vivant en zone rurale
- Application de solutions innovantes mettant en œuvre un ou plusieurs des points suivants :
 - Développement de nouveaux concepts pour l'approvisionnement en ea, le traitement des eaux usées, la réutilisation de l'eau, la récupération des ressources (minéraux, métaux, etc.)
 - Contrôle à la source pour réduire les rejets de polluants émergents et/ou d'agents pathogènes dans les eaux usées
 - Approches systématiques pour éviter la perte d'eau, d'énergie et de ressources dans la production industrielle
- Mise en œuvre de solutions de gestion durable de l'eau pour les entreprises privées, secteurs spécifiques, autorités nationales/régionales/locales sur la base d'évaluation de l'empreinte hydrique

Zéro pollution et gestion durable des ressources naturelles

2.3 – Sol

Tout projet visant l'amélioration de la santé des sols sont acceptés. Deux priorités en 2025 :

- Mise en œuvre d'actions pour maintenir ou améliorer la santé des sols, y compris des actions innovantes pour traiter un ou plusieurs des points suivants
 - Développer et mettre en œuvre de techniques innovantes de gestion des sols et protéger leur capacité à fournir des services écosystémiques, et/ou
 - Préparation aux phénomènes météorologiques extrêmes pour accroître la résilience des sols, notamment en intensifiant le recours aux solutions fondées sur la nature et les pratiques de gestion durable des sols qui améliorent la rétention de l'eau, la disponibilité des nutriments, la structure des sols, la biodiversité des sols, le piégeage du carbone, etc.
 - Atténuer et inverser la désertification grâce à une gestion intégrée de l'eau et des terres et une meilleure planification de l'utilisation des terres
 - Solutions innovantes pour la fertilité des sols, la résistance naturelle aux ravages et la qualité nutritionnelle des aliments (tout en appliquant une gestion durable des sols), et/ou
 - Protéger la santé et le bien-être en veillant à ce que les sols puissent continuer à fournir des aliments sûres et nutritifs, filtrer les contaminants, réduire la chaleur, préserver la qualité de l'eau, soutenir la biodiversité, etc.
- Restauration, protection et amélioration de la santé des sols, et prévention de la dégradation/perte de sols, par le biais d'actions **innovantes** :
 - Solutions peu coûteuses d'évaluation et d'assainissement pour la contamination des sols de sites contaminés
 - Faciliter la certification de la santé des sols et l'exploitation de ces données pour le paiement des services écosystémiques fournis par des sols sains
 - Solutions rentables pour sceller des zones imperméabilisées

Zéro pollution et gestion durable des ressources naturelles

2.4 – Bruit

Afin d'améliorer la situation pour un maximum de personnes, la priorité est donnée aux projets visant à réduire de manière substantielle le bruit à l'intérieur des zones urbaines densément peuplées.

Ces projets devront avoir un haut degré de durabilité environnementale, et présenter une approche économique/rentable.

Il s'agit par exemple de l'utilisation de revêtements et/ou de pneus peu bruyants dont le coût du cycle de vie est comparable à celui de revêtements et/ou de pneus standard, de barrières de faible hauteur ayant un faible impact sur le paysage et utilisant des matériaux respectueux de l'environnement, ou encore de la réduction du bruit du trafic ferroviaire ou des aéroports.

Une autre priorité est la réduction du bruit et des vibrations qui pourraient être nuisibles pour la santé humaine ou les écosystèmes (sur terre ou dans l'eau).

Zéro pollution et gestion durable des ressources naturelles

2.5 – Produits chimiques

Ces projets doivent être innovants (dès la conception, identification d'alternatives, élimination progressive, etc.), et permettre de répondre à l'une des 4 priorités suivantes :

- Prévention et réduction de l'impact des substances dangereuses sur l'environnement ou la santé humaine, en particulier au moins un des éléments suivants :
 - Substances extrêmement préoccupantes ou répondant aux critères des SVHC (y compris perturbateurs endocriniens, etc.)
 - Effets « cocktails » de ces substances
 - Nanomatériaux
 - Produits biocides et/ou produits pharmaceutiques
 - Substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS)
 - Substitutions des SVHC ou remplissant les critères SVHC par des alternatives non chimiques
 - Amiante, en particulier dans les matériaux et objectifs recyclés
- Prévention et réduction de l'impact sur l'environnement ou la santé humaine de la production et de l'utilisation de produits chimiques. Les projets devront promouvoir au moins l'un des éléments suivants :
 - Développement de technologies vertes et numériques et/ou intelligentes
 - Matériaux avancés
 - Production industrielle et utilisation de produits chimiques à faible teneur en CO2 et à faible impact sur l'environnement
- Réduire l'expérimentation animale grâce à l'innovations numériques en matière d'outils, de méthodes, d'analyse des données, etc.
- Développement de substances et matériaux sûrs et durables dès la conception, avec réduction de l'empreinte environnementale globale.

Zéro pollution et gestion durable des ressources naturelles

2.6 – Emissions industrielles et sécurité

La priorité sera accordée aux propositions axées sur l'un des éléments suivants :

- L'application des techniques de prévention et de réduction de la pollution désignées dans la Directive sur les émissions industrielles comme techniques émergentes (ou qui pourraient être considérées comme des techniques émergentes candidates dans le cadre du processus d'examen des documents de référence sur les meilleures techniques disponibles (BREF) de la directive sur les émissions industrielles). Les projets seront axés sur la réduction des polluants atmosphériques - notamment les PM_{2,5}, les NO_x, le SO₂, le NH₃ et/ou les COVNM - et du méthane, des matières premières, de l'eau ou de l'énergie utilisés par les installations industrielles régies par la directive sur les émissions industrielles.
- Faciliter la mise en œuvre de la directive Seveso III - notamment en déployant des outils méthodologiques concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Par exemple : établir une cartographie des risques pour la santé humaine et l'environnement et pour traiter les effets domino. Les projets devront prévoir l'application démonstrative de ces outils par différents détenteurs de droits et mettre en œuvre des mesures de prévention ou de réduction des risques sur la base de ces outils.

Zéro pollution et gestion durable des ressources naturelles

2.7 – Nouveau Bauhaus européen

Le Nouveau Bauhaus vise la prise en compte holistique des enjeux urbains, en visant une approche globale, et non plus silotée : environnement (pollution de l'air, biodiversité, sols, émissions de GES, etc.), qualité de vie, inclusion, esthétique, etc.

En 2025, l'appel Nouveau Bauhaus mettrait en avant 5 priorités :

- **Réduction holistique des impacts environnementaux des nouveaux bâtiments** et de l'urbanisation tout en promouvant l'inclusion sociale, dans une large perspective de durabilité ;
- La réduction de l'impact environnemental au niveau du parc immobilier en **réduisant la demande de nouveaux bâtiments**. Ces projets devront assurer que les demandes des citoyens soient prises en compte, et appliquer différents types de mesures de suffisance telles que l'utilisation de bâtiments actuellement inoccupés ou sous-occupés et la priorité donnée à la rénovation, à la réparation et à l'entretien plutôt qu'à la démolition et à la construction de nouveaux bâtiments ;
- Accroître la durabilité de **la mode** tout en répondant aux exigences liées à l'esthétique et à l'inclusivité ;
- **Quartiers circulaires** impliquant la création de chaînes de valeur circulaires pour stimuler les économies urbaines tout en produisant une régénération urbaine et territoriale et/ou une résilience aux effets du changement climatique ;
- Maintien ou rétablissement de la **biodiversité**, y compris par le biais de solutions fondées sur la nature. Il peut s'agir, par exemple, de pratiques respectueuses de la biodiversité pour l'isolation énergétique des bâtiments, d'approches architecturales et urbanistiques innovantes pour des bâtiments respectueux de la faune et de la flore, d'une architecture et d'une urbanisation à l'épreuve du climat, etc.

Même si ces projets visent un impact indirect les résultats du projet sur **des éléments environnementaux doivent être chiffrés et évalués**, en prévoyant une amélioration atteinte avant la fin du projet.

Ils sont également plus courts (2-3 ans en moyenne), avec un budget plus faible (cf. slide 8)

1. Activités de soutien à la prise de décision des administrations publiques et démarches volontaires pour les secteurs public et privé

- Améliorer la capacité de l'administration publique à gérer, suivre et/ou évaluer des initiatives complexes. Développer les synergies/collaboration entre les différents niveaux territoriaux et/ou les différents acteurs (publics/privés). Cela devrait être fait en vue de réduire la charge administrative et/ou d'optimiser les résultats environnementaux.
- Développement d'approches visant à promouvoir, mettre en œuvre et/ou harmoniser un ou plusieurs des instruments volontaires suivants visant à réduire l'impact environnemental des activités, produits et services : développement de l'empreinte environnementale des produits (PECFR) ou de l'empreinte environnementale des organisations (OEFSRs); des labels écologiques pour biens et services; élaborations d'indicateurs liés à l'écoconception; mise en place de marchés publics écologiques et circulaires; etc.
- Mise en œuvre de solutions innovantes dans les secteurs privé et/ou public pour lutter contre la pollution zéro sur la base des éléments suivants : a) Outils de modélisation et de prévision pour la pollution de l'air et/ou de l'eau; b) Gestion innovante des données relatives aux émissions dans l'air, l'eau, la mer, le sol, des données relatives au bruit, à l'industrie, etc.
- Actions visant à mettre en œuvre une gestion proactive de la sécheresse, y compris via l'échange d'expériences sur la gestion des risques, le renforcement des capacités et le dialogue par l'intermédiaire des observatoires européen et mondial de la sécheresse du service de gestion des urgences Copernicus.

Gouvernance Environnementale

2. Assurance de la conformité environnementale et accès à la justice

Trois grandes priorités :

- Etablir de nouveaux réseaux transfrontaliers, nationaux ou régionaux de praticiens ou d'experts en matière d'assurance de la conformité environnementale (ou renforcer les réseaux existants); améliorer les qualifications/formations pour améliorer le respect des instruments environnementaux contraignants de l'UE
- Mise en œuvre de stratégies et politiques (ou d'outils) innovants pour promouvoir, contrôler et faire respecter les instruments environnementaux contraignants de l'UE et garantir l'application du principe polluer/payeur et de la responsabilité environnementale
- S'engager avec les citoyens et autres parties prenantes (associations, pouvoirs judiciaires, administrations, etc.) pour promouvoir et contrôler le respect des règles et contribuer à l'application de la responsabilité environnementale

Gouvernance Environnementale

3. Changements de comportement et initiatives de sensibilisation

Attention, malgré son titre, de simples actions de sensibilisation ne suffiront pas ici. Ces projets devront apporter des « des preuves substantielles » qu'un changement de comportement a réellement eu lieu. Ces projets peuvent viser des problèmes environnementaux/secteurs/politiques spécifiques, mais les projets devront être directement liés à une ou plusieurs des priorités incluses dans :

- Le Green Deal européen
- Le plan d'action pour une économie circulaire
- Le plan d'action pour une pollution zéro



Questions/réponses

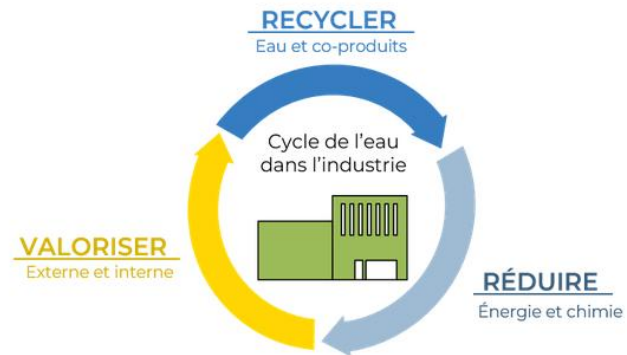
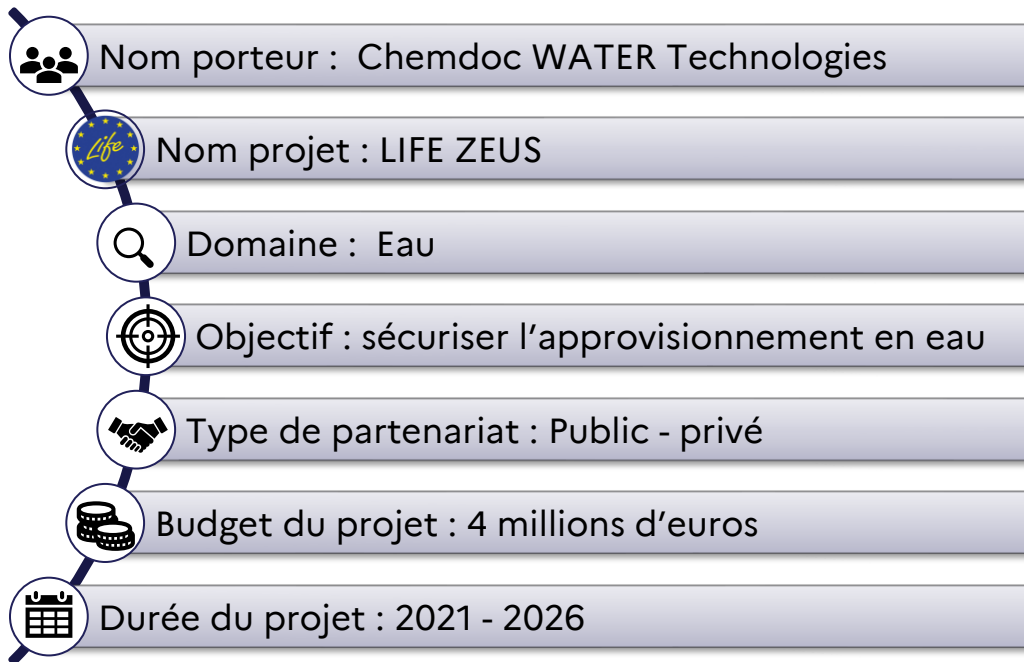


Témoignage des porteurs de projet accompagnés par le Ministère

- LIFE ZEUS présenté par François Chaine, Directeur du développement

 - LIFE CAP CIRCULAIRE CVL présenté par Sandra Martin, Cheffe de service Territoires et Transitions
-

Projet Lauréat : LIFE ZEUS



Candidat au projet stratégique intégré (SIP)



Partenariat
25 structures : acteurs institutionnels, économiques, du réemploi, des collectivités, experts nationaux et européens

Bonnes pratiques à retenir

- ✓ Chercher dès maintenant des chiffres pour présenter un état de l'art/ des lieux solide, chiffré et précis
- ✓ Prévoir assez de temps hommes pour le montage d'une candidature : 3mois ETP minimum – 5 conseillés
- ✓ Aller chercher dès maintenant des lettres de soutiens de différentes parties prenantes pour votre projet (très bien vu et attendu)
- ✓ Bien lire les appels 2026 à venir pour trouver votre TOPIC et relever si la Commission recherche de l'innovation sur celui-ci (chercher le mot « innovative »)
- ✓ Travailler sur les templates officiels.
- ✓ Ne pas hésiter à se faire accompagner (via l'assistance du ministère et l'équipe LIFE du MTE)
- ✓ Pour les projets « close-to-market », réfléchir à un business plan



Conclusion



Merci de votre attention
